Commission sécurité

Séance du samedi 18 novembre 2017

***

Présents : Didier HOUOT, Cédric PIERREL, Yannick PIQUEE, Michaël ROHR, Arthur BRAUN, Laurent PERRIN, Michel DIDIER, Patricia HANTZ.
Services : Rémi DECOMBE, Fabien JEUDY, Dominique MOUGENOT.
Excusés : Fabienne BLAISON.
Absents : Jérôme GRAVIER, Cyrille VIOLLE, Gilbert LAMBOLEZ.
Ordre du jour :

- Etude sur les zones bleues au centre de Vagney
- Zébras devant le commerce « le Calumet »
- Installation d'un plot ruelle du Damont
- Feu tricolore à l'école perce neige
- Déplacement arrêt bus « Spézia »
- Questions et informations diverses
    - Installation de plots Rue des cailles
    - Problématique de vitesse Rue st Del

1°) Etude sur les zones bleues au centre de Vagney :

Suite à la visite de certains commerçants voinrauds afin de mieux faire respecter les zones bleues de stationnement au centre de Vagney, des courriers ont été envoyés aussi bien aux habitants du centre ville qu'aux commerçants concernés. Seules 4 réponses ont été reçues pour donner un avis sur le fonctionnement de cette zone, il n'y a pas unanimité sur la question.
Monsieur PIERREL estime qu'il est nécessaire d'étudier un autre système plus fonctionnel.
Plusieurs possibilités sont évoquées :

- Zone bleue et verbalisation en cas de non-respect ;
- Zone blanche avec arrêts « 10 minutes » ;
- Zone bleue avec coupons d'avertissements des contrevenants (déjà fait).

Quant à la durée de stationnement autorisée, il est proposé soit 2h (avec arrêts 10 minutes) soit 30 minutes.

La commission sécurité, à la majorité, valide le système de zone bleue avec verbalisation en cas de non-respect au bout de plus de 30 minutes de stationnement. Monsieur PIERREL estime cependant que la durée pourrait être revue à la hausse si cela ne convient manifestement pas à l'usage des services situés au centre.

La commission ajoute que les verbalisations seront à définir régulièrement pour faire respecter ces zones et que l'échéance de mise en œuvre est fixée au 02 janvier 2018. La Commune mettra à disposition des disques de zone bleue sur demande des administrés et communiquera sur ce dispositif par courrier, site internet, la presse et vagney en perspectives.

Il est évoqué aussi la possibilité de passer en zone blanche les 2 quais du bouchot ce qui permettrait des places de stationnement supplémentaires. Monsieur PIERREL estime que c'est possible mais que cela dépend de l'avenir du Garage Bernet.
Il est aussi nécessaire de modifier la place « convoyeur de fonds » en place de livraison pour les commerçants car le crédit mutuel a changé de place.
Madame HANTZ estime également qu'il faudrait davantage de places adaptées aux personnes à mobilité réduite sur le centre.

2°) Zébras devant le commerce « le Calumet » :

Le commerce « Le Calumet » suggère d'installer du mobilier urbain sur le zébra devant son commerce qui n'est jamais respecté et gêne la circulation par du stationnement intempestif.
Il est proposé d'installer soit un poteau, soit des bordures en granit, soit un bac à fleurs de bonne taille en bois ou granit, avec des bruyères en automne et des fleurs au printemps. La dernière solution est retenue par la commission à l'unanimité.

3°) Installation d'un plot ruelle du Damont :

Monsieur PIERREL expose que Monsieur le Maire a été sollicité à plusieurs reprises par des riverains de la ruelle du Damont pour installer un plot afin d'arrêter la circulation sur cette rue très étroite pour des raisons de sécurité. Le système proposé serait alors identique à la ruelle des Viaux ou la ruelle de l'Allieu dont les caractéristiques sont similaires. A la majorité (6 voix pour, 2 voix contre) la commission décide de valider le principe d'une fermeture de cette rue par la pose d'un poteau. La commission demande cependant qu'un courrier de consultation soit envoyé aux riverains pour avoir des avis sur le principe et le lieu d'implantation qui reste à définir.

4°) Déplacement arrêt bus « Spézia » :

Monsieur PIERREL propose que l'arrêt de bus situé actuellement à côté du restaurant « La Spezia » à Zainvillers soit déplacé à la maison de retraite car sa situation actuellement ne garantit pas la sécurité et la fluidité de la circulation routière (certains bus font demi-tour ce qui est relativement dangereux). Il s'agirait d'en faire un arrêt non seulement pour le ramassage scolaire mais aussi à destination du TER, de la SNCF, etc ... . La région semble favorable à ce déplacement. L'arrêt face à celui en question est moins gênant et serait laissé en l'état. La nouvelle proposition devant l'extension de l'EHPAD permettrait un arrêt moins gênant et de plus déjà existant (à aménager par rapport au trottoir actuel).
La commission, à l'unanimité, adopte cette modification
Monsieur PIERREL profite de ce sujet pour informer la commission qu'un courrier a été adressé au conseil départemental des Vosges et à la Préfecture pour demander un aménagement de la place du Maréchal Juin qui forme un carrefour relativement dangereux avec la rue d'Alsace. Sur cette rue, en agglomération, les limites de vitesse sont rarement respectées (les relevés du radar pédagogique ont été envoyés).

5°) Feu tricolore à l'école perce neige :

Monsieur PIERREL expose à la commission que suite à la diminution du dispositif des contrats aidés par l'Etat, la question d'un feu tricolore pour régler la circulation routière est à évoquer pour l'école perce-neige qui bénéficie actuellement d'un agent communal de circulation, bien que celui-ci ait été pour lors reconduit. Suite à devis demandé par le service technique, un feu tricolore avec bouton poussoir, autorisation piéton et assujettissement à la vitesse des véhicules est estimé à environ 10 000 € TTC, pose et alimentation électrique réalisés en régie. L'agent de police municipale faisait cette proposition en cas de remplacement de l'agent actuel avec déviation des véhicules en direction de la rue Michel Collinet. Monsieur DIDIER estime toutefois que des dégradations sont possibles voire récurrentes sur ce type de matériel. A la majorité, la commission, considérant le risque important d'embouteillage, ne valide pas cette proposition d'installation.

Monsieur PIERREL évoque aussi la possibilité d'installer ce type de matériel au niveau du pont de Zainvillers afin de permettre aux piétons (en particulier élèves) de mieux traverser la route départementale où les véhicules roulent particulièrement vite, avant qu'un aménagement plus global soit réfléchi. Le lieu d'implantation serait la rue d'Alsace, côté Boulangerie, avec un réglage de vitesse à 50km/h. Cela nécessitera l'avis du conseil départemental. La commission, à la majorité, valide cette proposition.

6°) Questions et informations diverses :

- Installation de plots Rue des cailles : des plots ont été installés aux cailles direction basse sur le rupt, c'est bien mais encore insuffisant pour limiter vraiment la vitesse excessive des automobilistes, il faudrait rétrécir la chaussée. Il faudra rencontrer les services du département. S'ils veulent bien faire quelque chose, les travaux seront à prévoir au budget 2018.

- Problématique de vitesse Rue St Del : un administré a fait part d'un problème de vitesse rue Saint-Del en entrée d'agglomération depuis Gerbamont et demandait la réalisation d'un ralentisseur pour lutter contre la vitesse excessive des automobilistes. Il sera répondu qu'il est possible d'évoquer cette problématique auprès du conseil départemental des Vosges mais qu'aucun ralentisseur n'est envisagé vu les nuisances sonores occasionnées.
- Rue du Moulin : après essai avec poteaux temporaires, la commission valide la pose de plots blancs dans le virage face aux lilas qu'il convient de sécuriser.
- Arrêt de bus rue du moulin : un nouvel arrêt de bus a été créé rue du Moulin. Des voitures forcent malgré tout le passage lorsque le bus de ramassage scolaire est présent ce qui est dangereux. Il a été vu avec le transporteur de rappeler que le bus est prioritaire et qu'il ne doit jamais aller vers les enfants, il doit rester sur le marquage jaune au milieu de la route. Des plots ont été mis de chaque côté afin de rétrécir la chaussée et éviter les dépassements dangereux mais certains administrés souhaitent un trottoir en face de l'arrêt ce qui permettrait de rétrécir davantage et d'inciter à réduire la vitesse. Il faut cependant vérifier que la parcelle de terrain est communale (après vérification, elle ne l'est pas). Même si la Commune n'est pas propriétaire, si le propriétaire est d'accord Monsieur DIDIER propose que la commune fasse déjà le fauchage, rebouchage et gravillonnage permettant de mieux circuler.
- Madame HANTZ évoque le pont de la rue Michel COLLINET dont le trottoir est très abîmé et qui mériterait une réparation. La commission autorise l'étude de cette question, il faut un patelage.

En l'absence d'autre question, et l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11h15.

Fait à VAGNEY, le 21 novembre 2017,
Par délégation du Maire,
L'Adjoint délégué
à la sécurité
Cédric PIERREL

MAIRIE DE VAGNEY